

DÉPARTEMENT du VAR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau

Séance du 15 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze octobre à 9h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 8 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	24

Objet de la délibération : CESSATION DU SERVICE COMMUN SUPPORT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCVG) ET LA COMMUNE DE SOLLIÈS-TOUCAS POUR LA COMMANDE PUBLIQUE.

21-10-15/06

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
M. AYCARD
M. FABRE
M. GERARDIN
M. VITRANT
Mme XICLUNA
Mme DRELON
Mme MARTINEZ
M. CALONGE
Mme RAVINAL
M. COIQAULT
Mme SMADJA
Mme FOUCOU
Mme BELTRA
M. LAURERI
M. BOUBEKER
M. DUPONT
Mme VINCENTS
M. BERTI
Mme GAMBA
M. HENRY
Mme CORPORANDY-VIALLO
Mme FOUASSE

Présents : M. GARRON- Président
Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
Maire de Belgentier – 2^e Vice-Président
Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

Mme DELGADO à Mme FOUCOU
M. BOUBEKER à M. DUPONT
Mme EXCOFFON-JOLLY à Mme CORPORANDY-VIALLO
M. GENSOLLEN à Mme MANGOT
M. MATTEODO à Mme DRELON
M. JAULT à M. FABRE
M. CASTEL à M. AYCARD

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le président expose que par délibération du 13 décembre 2018, la création d'un service commun support entre la CCVG et la commune de Solliès-Toucas avait été actée pour le service de commande publique.

Chaque établissement ayant aujourd'hui une organisation différente in
mouvements de personnels intervenus, il convient de mettre fin à ce se
2021. La convention correspondante, sans objet, devient donc caduque à cette date. Ce sujet a été discuté en
bureau communautaire en février et octobre 2021.

Les effets techniques et financiers de cette fin de mutualisation sont à prévoir par des dispositions finales validées par délibérations concordantes des 2 parties. Il est ainsi proposé :

1. fin de la prise en charge matérielle par la communauté de communes des besoins du service à la date précitée,
2. pas de restitution matérielle à la commune de Solliès-Toucas par la CCVG, cette restitution ayant déjà eu lieu (1 PC portable),
3. pas de restitution logicielle à la commune de Solliès-Toucas dans la mesure où les programmes utilisés étaient ceux dont disposait déjà la communauté de communes avant la mutualisation,
4. remboursement par la commune de Solliès-Toucas à la CCVG des frais de mutualisation 2021, proratisés au 31 octobre 2021, pour le 31 décembre 2021 au plus tard,
5. restitution avant fin 2021 à la commune de Solliès-Toucas par la CCVG des archives constituées pour son compte dans le cadre de l'exercice du service commun,
6. pas de transfert de personnel dans la mesure où :
 - a. l'agent communautaire mutualisé exerçait à la CCVG les mêmes missions avant mutualisation et qu'il en sera de même après cessation du service commun,
 - b. un des 2 agents transférés par la commune de Solliès-Toucas à la CCVG a fait l'objet d'un détachement au ministère des Armées fin 2020 et que ce poste communautaire sera supprimé une fois la mutation acquise. Les parties conviennent de se concerter dans le cas improbable de frais à assumer notamment auprès du centre de gestion du Var suite à cette suppression (cas de réintégration de cet agent dans les effectifs communautaires dans le contexte d'une suppression de poste),
 - c. le second agent transféré par la commune de Solliès-Toucas à la CCVG, alors contractuel, mis en stage et titularisé à la CCVG, continuera à exercer ses mêmes missions dans le cadre communautaire après cessation du service commun,
 - d. la commune de Solliès-Toucas souhaite structurer un service interne par recrutement direct communal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles L5211-39-1 et L5211-4-2,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les statuts consolidés de la communauté de communes,

VU la délibération n°18-12-13/10 relative à la création d'un service commun support entre la CCVG et la commune de Solliès-Toucas,

VU le courrier du maire de Solliès-Toucas en date du 28/9/2021 sollicitant la fin de service au 31/10/2021,

VU l'avis du comité technique en date du 8 octobre 2021,

CONSIDÉRANT que chacune des parties maintenant réorganisée directement pour ses propres missions rendant la convention de mutualisation sans objet et caduque,

CONSIDÉRANT que ce type de mutualisation relève de la libre volonté de chacune des parties,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE

pour : 31

contre : 0

abstention : 0

- D'APPROUVER l'exposé du Président et de le transformer en délibération,

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 083-248300410-20211015-21_10_15_6-DE

Berger
Levrault

- **DIT QUE** la présente délibération sera notifiée à la commune de Solliès-Poucas,
- **DIT QUE** le schéma de mutualisation de la Vallée du Gapeau sera mis à jour en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le **22 OCT. 2021**

Docteur André GARRON

Président CCVG

Maire de Solliès-Pont-de-Communes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20211015-21_10_15_6-DE